

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1890/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 5-68 du 12 décembre1968, du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour l'exercice 1969.

n° 1890/SG/CG

Ministère MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES	Date de publication 18 décembre 1968
Numéro JO n° 1 du 10/01/1969	Date du numéro 10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation du budget primitif de l'Office pour l'exercice 1969, et arrêtant ce budget, en recettes et en dépenses, aux montants bruts ci-après: . — fonctionnement : deux cent soixante-cing millions quatre quarante mille francs Djibouti (265.440.000 ED,). — opérations en capitaal : quatre-vingt un millions quatre cent quarante mille francs Djibouti (81.440.000 FD).